



Tourcoing

APPEL A PROJET COMMERÇANTS MARCHE NOCTURNE DE LA SAINT JEAN

**SAMEDI 22 JUIN 2024
DE 17H A 22H**

Date de clôture des inscriptions : le 10 mai 2024

Service Commerce, Entreprise et Emploi
dae@ville-tourcoing.fr 03 59 69 70 80

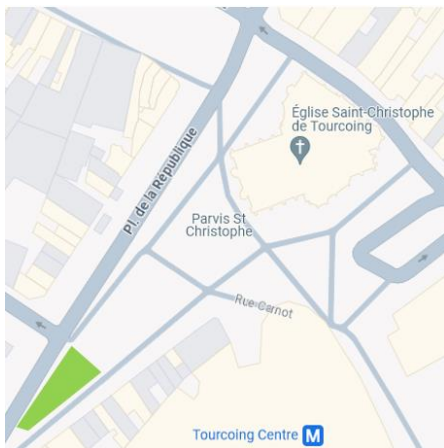
L'été est de retour, les marchés nocturnes aussi ! Cette année, la Ville de Tourcoing a fait le choix pour les feux de la Saint Jean de proposer un marché nocturne pour compléter l'évènement. Si vous êtes commerçant alimentaire ou non, gérant d'un camion magasin ou food truck, artisan ou créateur, et que vous souhaitez faire découvrir vos produits lors de cette belle soirée, cet appel à projet s'adresse à vous.

REGLEMENT DE L'EVENEMENT :

1°) OBJET DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projet a pour but d'identifier des participants pour le marché nocturne de la Saint Jean.

2°) LIEU ET HORAIRES D'IMPLANTATION



(Schéma site d'implantation)

3°) LE MATÉRIEL MIS A DISPOSITION

Une tonnelle (3 X 3 mètres) pourra être mise à disposition gratuitement de chaque commerçant. Elle est équipée d'un néon et d'un boîtier électrique d'une puissance maximale de 3000 watts (merci de vous reporter au formulaire d'inscription en fin du dossier).

Par ailleurs, 2 tables et 2 chaises vous seront prêtées.

Si demandé (voir ci-dessous), 2 grilles caddie pourront également vous être mises à disposition.

L'ensemble de ce matériel devra être restitué en bon état et propre au terme de la manifestation.



Il vous est demandé de vérifier, en amont de l'événement, le bon fonctionnement de l'ensemble des appareils électriques que vous souhaitez installer, ainsi que leur puissance.

Oui j'ai besoin de deux grilles caddie sur mon stand

Aucune décoration n'est fournie pour le stand, donc n'hésitez pas à prévoir votre propre déco ! De même, la propreté du stand est à assurer par le commerçant lui-même, et le stand est à restituer propre et vidé de tout contenu (y compris agrafes et autres punaises ou bouts de scotch).

4°) OBLIGATIONS ET DROITS DE PLACE

D'une manière générale, le commerçant occupant devra se conformer très rigoureusement aux lois, aux règlements et aux usages en vigueur dans le cadre de son activité ainsi qu'aux règles de la convention signée ultérieurement entre la Ville de Tourcoing et lui-même. Il devra obtenir toute autorisation nécessaire au déroulement de cet événement.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, les commerçants retenus devront respecter les prescriptions techniques suivantes :

- Le respect des conditions d'exploitation de l'activité (réglementation, date d'installation et de démontage, horaires...);
- Le respect des règles d'hygiène alimentaire, d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
- Le respect des obligations en matière de sécurité ;
- Le respect des obligations en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Le respect des règles en matière de limitation des nuisances sonores et olfactives (étant précisé que les occupants ne devront pas diffuser leur propre musique) ;
- Pourvoir à l'entretien des aménagements et de l'espace.

Chaque commerçant retenu devra honorer un droit de place, à postériori, à réception de la facture au nom de l'occupant selon les tarifs en vigueur votés par délibération du Conseil Municipal.

Tonnelle : 4,60 € TTC le mètre linéaire, soit 13.80 euros TTC la tonnelle.

Véhicules alimentaires, Food trucks, camions magasins :

- jusqu'à 10m² d'occupation 15,30 euros
- plus de 10m² d'occupation 20,60 euros

5°) CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le 10 mai 2024 soit par envoi postal soit par mail dae@ville-tourcoing.fr. Dans le cas d'un envoi postal, le cachet de la poste fera foi.



Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés (se reporter aux documents énumérés au sein du dossier de candidature).

Chaque candidature sera analysée et notée selon les critères suivants (sur 20 points) :

- Qualité de l'offre proposée : 10 points
Seront notamment analysées la qualité des produits proposés ainsi que leur pertinence par rapport à l'événement et, pour les commerçants proposant de la restauration, l'expérience de la structure en matière de restauration,
- Pertinence des tarifs proposés : 10 points
Ce critère sera analysé sur la base de la tarification des produits proposés à la vente remis par le candidat.

Seront ainsi notés comme suit les critères :

- 10 points : Très satisfaisant ;
- 7 points : Satisfaisant ;
- 5 Points : Peu satisfaisant ;
- 2 Points : Non satisfaisant.

Le dépôt de candidature ne fait pas office de garantie d'inscription à l'évènement.
La Ville étudiera chacune des candidatures et répondra à chacun des candidats.
En cas de validation de l'inscription, le service commerce vous confirmera ensuite le numéro d'emplacement qui vous sera attribué.

Pour toute demande d'information complémentaire, le service commerce se tient à votre disposition au 03 59 69 70 80.



Dossier de candidature
Marché nocturne de la Saint Jean
Parvis Saint Christophe à Tourcoing
Le Samedi 22 juin 2024 à partir de 17h à 22h

Les candidatures sont à adresser soit :

<u>En format papier</u>	<u>Par mail</u>
Service Commerce, Entreprise et Emploi Hôtel de Ville, 2 ^{ème} étage 10 Place Victor HASSEBROUCQ 59200 TOURCOING	dae@ville-tourcoing.fr

Merci de joindre impérativement à votre dossier les documents suivants :

- Un extrait d'immatriculation au registre des commerces / justificatif de statut daté de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions...
- Une photocopie de ma pièce d'identité
- Une carte de commerçant ambulant
- Carte grise et assurance du véhicule (pour les camions magasin)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT / CONTACT :

Madame Monsieur Société (cocher la case correspondante)

Nom et prénom de l'exposant :

Nom de la société / SIRET :

Adresse : Code Postal :

Ville :

Téléphone : Courriel :

Site internet et réseaux sociaux :

